

Réf: Dossier N° : 56602

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « ARMANI DELICES »

**Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE Lot 70 ilot 723 MAHOU,
DJOMI, Face au Lycée du Mahou, 12 BP 1368 ABIDJAN 12**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Nov. 2018, et enregistrés au CEPICI le 12 Nov. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « ARMANI DELICES » .

Objet: événementiel ;dejeuner d'entreprise, seminaire, anniversaire, mariage, baptême ;

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Deux cents (200) Parts Sociales de Cinq Mille (5.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

**Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE Lot 70 ilot 723 MAHOU,
DJOMI, Face au Lycée du Mahou, 12 BP 1368 ABIDJAN 12**

GERANT: Madame AMANI MENAN AMOIN SONIA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-29276 du 12/10/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°26576 du 12/10/2018

Pour Avis

Le CEPICI

